

|  |
|--|
| <b>ECOLE ELEMENTAIRE JACQUES ANDROUET DUCERCEAU</b>      |
| 10, rue Jeanne d'Arc, 45000 Orléans                      |
| Directeur : Monsieur DUSSART François                    |
| Tél : 02 38 81 05 06                                     |
| ec-jacques-andruet-ducerceau-orleans@ac-orleans-tours.fr |
| Elu : Madame Ricard Brigitte                             |
| Quartier :   |

## Compte-rendu du Conseil d'Ecole

du 30/05/2017

### Présents :

Elue : Mme Brigitte Ricard

DDEN :

Parents élus : Mme Sabrina Niort, MM. Boris Rousseau et Paul Germain

Enseignants : Mmes Karine Amato, Valérie Lecomte, Béatrice Chevassut, Catherine Sançois et MM. François Dussart et Jean Luc Flageul

Référent périscolaire : Mme Annabelle Teixeira

### 1) Périscolaire

#### Bilan

Les ateliers méridiens se sont terminés le 23 mai. Ils reprendront après la Toussaint en 2016.

L'inscription aux TAP pour la rentrée prochaine se fera dès le mois de juin. Cette nouvelle organisation permet d'anticiper et d'ajuster les besoins pour la rentrée de septembre. Il n'est pas toujours évident pour les parents de s'engager si tôt sur le dispositif TAP. Leur visibilité sur leur propre emploi du temps n'est pas forcément évidente. Une demande de flexibilité est demandée sur cette première semaine de rentrée.

### 2) Rentrée septembre 2017

#### Effectifs

Les effectifs de l'école sont actuellement de 170 élèves. Une augmentation d'effectifs est attendue à la rentrée. Il faut s'attendre à dépasser les 190 élèves. Une 8<sup>ème</sup> classe a été créée par l'Inspection Académique. M. Dussart partant à la retraite, suite à un mouvement Département, la Direction de l'école a été attribuée à M. Flageul. Trois nouveaux enseignants ont également été nommés à titre définitif.

Anne Lise DUPEYROUX

Magali DEFLOU

Jérôme LEMERCIER

#### Organisation pédagogique

L'organisation pédagogique est partiellement définie. Elle sera définitive après concertation des intéressés. Les niveaux des classes ont été établis en fonction des effectifs du moment. Une correction pourrait être apportée à la rentrée si besoin.

2 CP  
1 CE1  
1 CE1/CE2  
1 CE2  
1 CM1  
1 CM1/CM2  
1 CM2

Mme Lecomte n'enseignera pas au CP l'année prochaine.

### Aménagement des rythmes scolaires

La ville conservera les mêmes rythmes scolaires pour la rentrée prochaine. La possibilité de repasser à 4 jours sera certainement à l'ordre du jour l'an prochain. La consultation des différents acteurs devrait être engagée.

### Restauration scolaire

L'appel d'offre pour la restauration scolaire est en cours. Le nom du nouveau prestataire sera connu dans les prochains jours.

Compte tenu de l'augmentation des effectifs, une réflexion est engagée pour optimiser le temps de repas et arriver à faire déjeuner jusqu'à 190 enfants. 3 nouvelles tables pourraient être installées. Une organisation différente de ce temps (gestion des flux) pourrait également apporter une réponse à la problématique.

## **3) Vie scolaire**

### Projets de classes

L'ensemble des projets élaborés en début d'année ont été réalisés.

Le séjour « classes découvertes » aux Sables d'Olonne (CM2 du 12 au 17 juin) va se faire. Celui de Crocq demandé par la classe du CE2 n'a pu se faire faute de financement mairie. Depuis cette année, le financement pour ce type de séjour n'est accordé qu'aux classes du cycle 3. Cette nouvelle sélection n'a pas de sens sur le plan pédagogique mais confirme plutôt un désengagement financier des partenaires (Mairie, Conseil du département). Depuis quelques années, on a d'abord réduit l'offre puis la durée des séjours. De nouveau, il est porté préjudice à ce type de projets en réduisant une nouvelle fois leur financement.

La demande d'un cycle voile par la classe du CE2 n'a pas été retenue. Deux sorties vélo sont prévues par cette même classe.

### Liaison CP grande section maternelle et liaison CM2 Collège

#### Liaison CP / GS maternelle

Les GS viendront déjeuner le jeudi 15 juin à l'école. La journée sera consacrée à des animations autour de la lecture, du sport et de jeux de société. La classe du CM1 encadrera des ateliers éducatifs.

#### Liaison CM2 Collège

Une matinée d'immersion au collège Jeanne d'Arc a eu lieu. Cette matinée s'est traduite par un temps

d'intégration. Il serait souhaitable que cette journée soit inscrite beaucoup plus tôt dans l'année scolaire (premier trimestre) afin de mieux faire connaître le collège de secteur. Par ailleurs il pourrait être adressé en début d'année, aux familles, une plaquette présentant le collège et ses options. Pour rappel, les classes de 6ème sont intégrées au cycle 3.

#### Kermesse d'école

La kermesse d'école aura lieu le vendredi 23 juin à 18h15. Le principe d'organisation reste le même que celui de l'an passé. Une cellule de pilotage devra être prévue pour en assurer une bonne organisation.

#### **4) Coopérative scolaire**

Les comptes sont consultables par les membres du conseil d'école. Le nouvel avoir au 30 mai 2017 est de 3600 €.

#### **5) Travaux d'aménagements et équipements**

##### Point aménagement collège

La 8<sup>ème</sup> classe sera installée dans le bâtiment de l'ancien collège. Pour rappel, l'école peut désormais disposer de l'ensemble des classes situées en rez de chaussée. Des travaux préliminaires ont déjà été réalisés afin de séparer cette partie de bâtiment du reste du collège. Des travaux seront réalisés pendant les grandes vacances pour réhabiliter convenablement ces salles et en particulier la nouvelle classe. Ce bâtiment sera raccordé au chauffage de l'école.

##### Dotation VPI

En principe, toutes les classes de CE2 seront dotées en VPI pour la prochaine rentrée. On peut espérer que les classes de CE1 le soient également.

##### Aménagements liés à la sécurité et à l'intrusion

Les différents aménagements (voir CRCE de février) sont toujours à l'étude. Les demandes restent toujours les mêmes.

##### Divers

Les demandes (voir CRCE de février) restent d'actualité :

- \* point d'eau dans la cour
- \* ordinateurs de fond de classe
- \* crédit supplémentaire
  - pour renouveler la plupart des manuels de l'école devenus obsolètes avec les différentes réformes.
  - pour doter l'école d'outils pédagogiques.

Cette dépense ne peut être engagée sur la dotation annuelle attribuée à l'école bien trop insuffisante.

La séance a été levée à 19h30.

Le Directeur